

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

1413

10.

Volume X

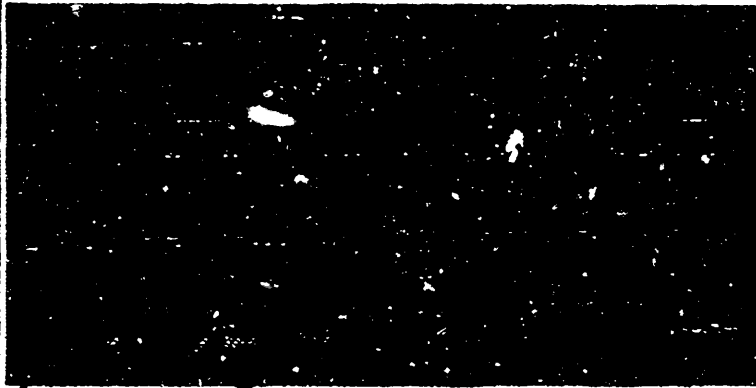
Samedi, 28 Août 1897

No 1



La
Semaine Religieuse
 DE
Québec

Avec l'autorisation de son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec



Tout ce qui concerne
 l'Administration doit être
 adressé au
 Monastère des Franciscaines
 180, Grande Allée, QUÉBEC.
 TÉLÉPHONE 277



ABONNEMENT :
 \$1.00 par an payable d'avance
 2 centins le numéro.
 On ne s'abonne pas pour
 moins de douze mois.

QUEBEC
 IMPRIMERIE FRANCISCANNE MISSIONNAIRE
 180, GRANDE ALLÉE

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Consécration de Mgr Bruchési, 1. — De l'enfer, 2. — De l'esprit libéral, 3. — A propos du 14 juillet, 7. — Le vrai sens de certaines réponses, 7. — Les ratés de la Vieille Europe, 7. — Neuvaine au Saint-Esprit, 8. — Histoire du Cap-Santé, 8. — Memento hebdomadaire, 16. —

Consécration

DE

Mgr Paul Bruchési

La consécration de Monseigneur Bruchési a été, au dire de tous, une manifestation sans précédents dans les annales religieuses de la ville de Montréal. Dix-huit archevêques et évêques, près de sept cents prêtres accourus de tous les points de l'Amérique, des milliers de laïques de toutes les classes, ont prouvé, par leur présence et leur enthousiasme, que l'illustre prélat arrivait sur le trône métropolitain, précédé d'une immense popularité faite toute d'estime et d'admiration.

Cette grandiose démonstration a mis en relief les éminentes qualités du nouvel élu, absolument à la hauteur de sa position

laquelle il est appelé, et l'union parfaite d'intelligence, d'âme et de cœur de tous les membres de l'épiscopat canadien.

Les principaux orateurs de la fête, Mgr Bruchési, Mgr Bégin, Mgr Emard qui a donné le sermon, et Mgr Marois, ont été fort heureux.

Un incident qui a été particulièrement remarqué c'est l'enthousiasme avec lequel toute l'assistance a applaudi quand Mgr Bruchési a nommé Chanoine d'honneur de sa cathédrale son intime ami, Mgr le Grand Vicaire Marois. On a fait en ce moment à Mgr Marois une ovation prolongée qui traduit bien la haute estime en laquelle le tiennent l'épiscopat et le clergé tout entier.

Mgr le vicaire général, que l'on a appelé avec raison le bras droit de Sa Grandeur Mgr Bégin, voudra bien agréer nos respectueuses félicitations, à l'occasion de la distribution honorifique dont il vient d'être l'objet.

De l'enfer

“Souvenez-vous de vos fins dernières, et vous ne pécherez plus jamais.” Eccl., VII, 40.

Qu'est-ce que l'enfer ?

L'enfer est un immense abîme, parce que des multitudes y tombent. “La porte large et la voie spacieuse est celle qui conduit à la perdition, dit S. Paul, et il y en a beaucoup qui y passent.”

L'enfer est un abîme profond, si profond que personne ne peut le remonter, qu'aucune main secourable ne peut y descendre, qu'aucune supplication ne peut y atteindre.

L'enfer est un abîme obscur. Jésus-Christ ne parle pas de ténèbres en général, mais de ténèbres extrêmes, telles qu'on ne peut en imaginer de plus terribles,

L'enfer est un abîme brûlant, rempli de feu et de flammes. C'est Dieu lui-même qui nous l'a révélé, lui qui a créé l'enfer au jour de sa colère.

Quels sont ceux qui vont en enfer ?

Tous ceux qui meurent en péché mortel, et, en particulier ceux qui repoussent les vérités de la foi ; qui violent les commandements de Dieu et de l'Eglise en matière grave et avec un parfait consentement ; qui négligent les devoirs de leur état,

qui portent préjudice au prochain par leurs injustices, leurs scandales, leurs mauvais conseils ; les impudiques, les envieux, les jaloux ; ceux qui ne veulent pas pardonner ou qui n'exercent pas envers le prochain les œuvres de miséricorde, seront condamnés, s'ils n'obtiennent leur pardon par un repentir véritable et une pénitence sincère.

Les Romains enfermaient dans une fosse la vestale intidèle ne lui laissant qu'un pain, de l'eau et une petite lampe. Quel sort affreux ! Mourir de faim, au milieu des ténèbres ! Et cependant ce n'est pas encore l'enfer : à ce supplice qui nous fait frissonner d'épouvante, il manque encore l'éternité ! à laquelle se mêle la flamme dévorante, les tortures du feu et du soufre, la fumée des tourments, cette fournaise allumée dans le calice de la colère de Dieu.

De l'esprit libéral (1)

Que ce titre ne blesse pas le lecteur ; car, parmi les prêtres atteints de l'esprit libéral, on en trouve, un grand nombre, qui sont dignes de tout respect. Il faut avoir pitié de l'esprit des hommes comme de leur corps. Quand une épidémie règne, on ne reproche pas aux malades leur infection, quand une erreur est en vogue, on ne s'irrite pas contre ceux qui se trompent avec une certaine bonne foi, surtout si le mensonge a une apparence de vérité. Or, c'est le cas pour le libéralisme, au moins dans sa forme adoucie.

Le libéralisme est la seconde des deux grandes contrefaçons de la charité qu'ont produites nos derniers siècles.

La divine charité a comme deux faces ; l'une regarde Dieu à qui, dit-elle, soient rendus tout honneur et toute gloire ; l'autre regarde le prochain qu'elle ordonne d'aimer et de suivre. Soit disant pour la gloire de Dieu, le Jansénisme a forcé les lois ; soit disant pour l'avantage des hommes, le Libéralisme les détend. D'un côté comme de l'autre, il y a apparences charitables.

Aussi, de même qu'aux époques jansénistes, les meilleurs esprits étaient dans le cas d'avoir une teinte trop sévère, de même, en nos temps si excessivement libres, beaucoup d'hommes loyaux même dans le sacerdoce, donnent dans le large plus qu'il ne faut.

Les éclairer sur les vrais caractères de la charité et sur les

(1) Reproduit textuellement de la Nouvelle Revue théologique.

finesses de l'erreur libérale, la fausse imitatrice, serait chose assurément très-salutaire.

Faisons ici un humble effort dans ce but. L'esprit charitable prend Dieu tel qu'il est et la loi de Dieu tout entière.

Dans la Divinité, les mystères abondent. Un des plus insondables est l'union de la justice et la bonté. Notre Créateur est un Père, un incomparable Père, un Père dont l'amour, pour faire du bien aux hommes, donne dans des excès divins. Mais, en même temps, il est un Maître, un Maître incorruptible, que le péché offense, et qui, offensé, ne peut pas ne pas punir. Notre esprit doit se résigner à ce divin mélange. C'est ce qui a fait dire au grand saint Basile, en parlant des hommes : " Ils ne veulent voir qu'une moitié de Dieu ; or, s'il est bon, il est également justé : *Bonus est Dominus, sed etiam justus; nolimus Deum ex dimidia parte cogitare.* "

Tel législateur, telle loi. La loi divine est une combinaison de crainte et d'amour. La moitié au moins des Ecritures saintes est consacrée à la crainte de Dieu, l'autre à l'amour divin ; et ces deux parties, en apparence contraires, se corroborent l'une l'autre. Plus on craint Dieu, moins on l'offense, moins on l'offense, plus on est dans le cas de l'aimer. Réciproquement, l'amour, à mesure qu'il croît dans une âme, y fait croître en même temps l'horreur du péché.

Comprendre cette combinaison sacrée, l'accepter et l'exploiter pour le bien des âmes, c'est le propre de l'esprit charitable. Il a une passion celle de conduire le plus sûrement possible les hommes à leur fin, qui est Dieu : Dieu à glorifier, Dieu à posséder. Il veut que sans le frein de la crainte, nous nous lançions hors de la voie ; que sans le stimulant de l'amour, nous traînions sur le chemin sans avancer. C'est pourquoi il a pour tactique de faire vibrer dans le cœur de l'homme, les deux cordes à la fois ; l'amour du bien et la crainte du mal ; imitant en cela Jésus-Christ qui nous a recommandé de craindre et demandé d'aimer.

L'esprit libéral dans le prêtre (car c'est de celui-là seulement que nous voulons parler ici) change la proportion des choses. Il exagère les facilités de la religion, et il en diminue les nécessaires sévérités ; se flattant en cela d'être charitable, mais l'étant d'autant moins qu'il croit l'être davantage, un père qui aime son enfant naviguant sur une mer remplie d'écueils, ne lui dit pas ; " Mon ami, je t'aime tant, que je souffrirais de te voir dans la

peine ! sois donc tranquille et ne crains rien ; ou au moins n'aie pas toujours les craintes des navigateurs ordinaires. ”

Le libéralisme en général, et dans sa portée la plus grossière, pourrait se définir : Un faux respect pour le défaut de la liberté humaine, joint à une dépréciation des droits et des exigences du maître.

L'homme est libre, mais, sur la terre, sa liberté a une défectuosité qui est essentielle à sa condition. Il y a, pour la liberté humaine, trois situations : au ciel, c'est la faculté de choisir dans les limites du bien, d'adresser, par exemple, à Dieu tel cantique plutôt que tel autre ; en enfer, c'est la faculté de choisir, dans les limites du mal, de préférer, par exemple, en fait de blasphèmes, celui-ci à celui-là ; ici bas, c'est la possibilité de choisir entre le bien et le mal. Cette possibilité n'est pas un privilège mais un défaut, tout comme chez l'enfant encore très-jeune le pouvoir de raisonner ou de déraisonner.

Or de ce défaut, le libéralisme, par ignorance et par passion, a fait une prérogative ; de nos jours, nous assistons à un des plus singuliers spectacles qu'ait jamais présenté notre planète, dont Isaïe a dit qu'elle chancelle comme un homme ivre ; c'est le spectacle d'une société prétendant qu'il faut respecter la liberté de mal faire comme celle de bien agir. Cette erreur va si loin, qu'un jour peut-être il faudra rappeler aux hommes que le mal est le mal et que le bien est le bien, parce qu'ils en seront venus à mériter cet anathème du prophète : *malheur à vous qui appelez mal le bien, et bien le mal, qui changez les ténèbres en lumières et les lumières en ténèbres.*

Naturellement, les droits de la créature étant ainsi exagérés, ceux du Créateur sont, par le libéralisme, diminués d'autant. De là l'épithète " indépendante " accordée à toutes les fonctions raisonnables de l'homme ; morale indépendante, conscience indépendante, pensée indépendante, parole indépendante, conduite indépendante. C'est dans l'ordre moral, la révolution la plus radicale peut-être qui se soit accomplie depuis le commencement du monde. De tout temps hélas ! le mal a été un fait. Mais depuis quand est-il devenu un droit ?

Que ce soit aussi dans les derniers âges que l'on voit éclore les pires erreurs, il ne faut pas s'en étonner. L'humanité ira toujours en descendant, sous la marque de ce qu'on appelle civilisation, s'engendreront les mensonges les plus monstrueux.

C'est ainsi que le Concile du Vatican s'est vu réduit à définir que Dieu est un être personnel, distinct du monde créé par lui ; ce dont le sauvage lui-même ne doute pas. C'est ainsi que plus tard, si la foi humaine continue dans sa voie, il faudra définir de même, à côté de la première vérité doctrinale qui est l'existence de Dieu, la première loi morale, qui est l'obligation de bien agir. En effet, le libéralisme tend à refuser au bien toute supériorité sur le mal.

De ce libéralisme brutal, l'esprit libéral chez le prêtre est un diminutif. L'histoire de l'esprit humain nous montre que les erreurs pleines et entières ont presque toujours été précédées, ou accompagnées ou suivies de diminutifs de ce genre. Cela se conçoit. *Tout homme est menteur* nous dit l'Écriture. Il y a par conséquent en nous une inclination à suivre l'erreur et à l'embrasser. Lors donc qu'un mensonge s'est répandu dans le monde, il se forme autour des esprits une sorte d'air ambiant saturé de faussetés auxquelles peu échappent complètement, même parmi ceux qui aiment la vérité. Les uns par ignorance, les autres par légèreté, ceux-ci par complaisance pour la paix, ceux-là par respect humain ou trop grande subordination à l'opinion, contractent quelque chose de la maladie régnante. Alors se produisent de loin des diminutions de vérités, ou bien des erreurs atténuées qui, pour être moins grossières, n'en sont pas moins dangereuses. C'est ainsi que l'Arianisme a eu pour compagnon le semi-Arianisme ; le Pélagianisme, le semi-Pélagianisme ; le Protestantisme, l'esprit d'indépendance vis-à-vis de l'Église. C'est ainsi également que, de nos jours, le libéralisme révolutionnaire a pour allié un libéralisme mitigé, déguisé sous plusieurs formes.

De ces formes, celle qui nous occupe en ce moment, est celle que l'on pourrait appeler l'esprit libéral du prêtre.

Cet esprit est séduisant, parcequ'il se cache sous deux principes très-spécieux, lesquels ne sont eux-mêmes que deux vérités, altérées par une interprétation fausse.

La première est celle-ci : " On doit en fait de bien, en imposer aux hommes que ce qu'ils sont capables de porter. " Voici la seconde. " Quand au mal il faut savoir le tolérer, à l'exemple de Dieu, pour éviter un mal plus grand. "

(A suivre)

A propos du 14 juillet

Nous félicitons le Supérieur du Patronage de Québec, de la correction trop méritée qu'il a donnée tout récemment à l'un de ses compatriotes. M. l'abbé Nunesvais termine ainsi sa dernière lettre :

“ Monsieur, vous nous annoncez un an à l'avance le sujet de votre toast pour l'année 1898. Il sera certainement soigné et si vous y glissez quelques erreurs, ce ne sera pas faute de préparation. Chantez les gloires de la Révolution, vous trouverez dans nos fastes militaires matière à votre inspiration ; mais si un journal vous prête encore ses colonnes pour vanter l'impiété et insulter les croyances du “ peuple français ” et j'ajouterai du “ peuple canadien ” (1) je viendrai avec la courtoisie que vous voulez bien me reconnaître, vous rappeler que si personne que Dieu n'a le droit de vous empêcher de penser librement, tout homme sensé et sachant tenir une plume, a le droit de défendre la vérité et vous dire, au risque de vous scandaliser, que l'erreur n'a que le droit de se taire.”

Le vrai sens de certaines réponses

Chaque fois qu'une commission est instituée pour tirer au clair une affaire louche, les témoins interrogés répondent ordinairement comme suit : Je ne puis répondre sans m'incriminer, dit l'un ; Je suis lié par le secret professionnel, dit l'autre ; Je ne me souviens plus, répond un troisième.

Tout le monde comprend alors que ces témoins sont compromis, et que l'affaire dont il s'agit est non seulement louche, mais malhonnête.

Les ratés de la vieille Europe

Il en est plus d'un qui est venu s'échouer sur nos rivages. Nous leur conseillons de faire leur profit des remarques suivantes du “ Courrier du Canada,” qui sont l'expression fidèle des sentiments de tous les vrais Canadiens.

(1) Allusion au *Soleil*.

“ Autant nous estimons les canadiens d'adoption qui croient ce que nous croyons, qui respectent ce que nous respectons, qui aiment ce que nous aimons, autant nous sommes lassés de ces exotiques qui viennent demander une place à notre soleil, le mépris au cœur et le sarcasme aux lèvres.

“ Nous en avons par dessus la tête de ces ratés de la vieille Europe, de ces demi-savants aussi bornés qu'incrédules, de cette radicaile vantarde et parleuse, qui a la prétention de nous éblouir avec son vernis très mince, ses poses et son bagout.

“ Et décidément nous croyons qu'il est grand temps de crier ;
A bas les poseurs et sus aux fantômes. ”

NEUVAINÉ AU SAINT-ESPRIT

PAR

Le R. P. FRÉDÉRIC de Ghyvelde, O. S. F.

Publiée avec l'approbation de Mgr l'archevêque de Cyrène en conformité avec le désir exprimé dans l'Encyclique de Léon XIII sur le Saint-Esprit.

Une jolie brochure de 54 pages sur très bon papier.

Se vend au profit de la nouvelle église du Très Saint Sacrement.

Prix = 5 cts l'exemplaire ; 55 cts la douzaine ; \$4.50 le cent ; \$40.00 le mille.

S'adresser aux *Sœurs Franciscaines, 189, Grande Allée*, ou au *Rév Mr L. H. Pâquet, à l'Archevêché.*

HISTOIRE.

DU

CAP-SANTÉ

(Suite)

Le 1er décembre de cette année 1804, M. George Allsopp fit une pétition en forme et par écrit, par laquelle il demandait aux marguilliers, en sa qualité de seigneur primitif de Jacques-Cartier et d'Auteuil, qu'il lui fût livré un banc dans l'église, de la grandeur et qualité qu'il avait droit d'exiger en sa qualité de seigneur des susdites seigneuries. Les dispositions des règle-

ments faits par le Conseil souverain de Québec en 1709, au sujet des droits et des honneurs dus aux seigneurs, étant contraires à la demande qui était faite aux marguilliers, la demande de M. Allsopp fut rejetée.

En 1801, le 10 avril, les Dames Ursulines, seigneuresse de Portneuf, avaient loué cette seigneurie à bail emphytéotique, pour cinquante ans, à M. Mac-Nider; ce bail passa, le 20 mai 1806, à M. W.-B. Coltman, qui fit commencer alors, sur les bords de la rivière de Portneuf, des travaux considérables qui durèrent quatre ou cinq ans. Un vaste chantier se forma en ce lieu; on y construisit plusieurs grands vaisseaux. Un grand nombre d'autres venaient tous les étés se charger de bois de construction, qui était amené et préparé à ce chantier. Une vaste scierie hydraulique fut construite.

Tous ces travaux attirèrent en ce lieu un grand nombre d'étrangers, tant ouvriers de divers métiers que journaliers; tous gens de mœurs, de langage et de conduite à former un tableau bien varié, et la plupart du temps, bien éloignés de pouvoir servir de modèle en fait de bonnes mœurs.

Il arriva ce qui a lieu ordinairement et nécessairement en de pareilles circonstances. De grandes sommes d'argent furent dépensées par ceux qui avaient établi ces chantiers: beaucoup d'argent répandu chez les particuliers qui demeuraient auprès de ces chantiers, et dans la paroisse en général; car Portneuf était devenu, pendant le temps que durèrent ces travaux, un marché où chacun trouvait à vendre, et très avantageusement, le surplus que lui fournissait pour vivre ou sa terre ou son industrie.

Mais en même temps, beaucoup de désordres furent la suite de ce ramassis d'étrangers et de leur séjour dans ce lieu. Plusieurs dépensaient, le dimanche, en parties de plaisir, en boisson, en débauches, ce qu'ils avaient gagné dans la semaine; et à plusieurs reprises différentes, il se passa, à Portneuf et aux environs, des scènes qui étaient bien loin d'être édifiantes. Quant aux particuliers de la paroisse, plusieurs, qui trouvaient dans la culture de leurs terres de quoi vivre honnêtement avant ces travaux, après avoir gagné beaucoup d'argent à ce chantier, en négligeant pendant ce temps-là le soin et la culture de leurs terres, se trouvèrent, quand ces travaux cessèrent, plus pauvres qu'ils ne l'étaient auparavant, parce que tout ce qu'ils avaient gagné.

à ces chantiers avait été employé, partie en surperfluités partie plus mal encore, et le reste pour se procurer ce que leurs terres ne leur fournissaient plus, depuis qu'ils les avaient ainsi négligées. Ce fut pendant ces travaux que M. Jean Coltman, frère de celui à qui le bail de la seigneurie était passé, fut écrasé à mort par le contre-coup d'une pièce énorme de bois, en chargeant un bâtiment.

Enfin ce chantier et ces travaux ont été l'occasion de beaucoup de désordres et d'une grande démoralisation ; et depuis cette époque, le village de Portneuf a été malheureusement remarquable par l'ivrognerie, les danses, les bals, le manque de religion, l'impiété, etc.

Ce que nous disons ici, au reste, de cette partie de la paroisse, ne doit pas s'appliquer à la généralité de ceux qui l'habitent. Il y a certainement des exceptions à faire. (1)

En 1807, monseigneur Joseph Octave Plessis fit sa première visite comme évêque en chef. Il alloua les comptes des années précédentes jusques et compris ceux de François Morisset, marguillier en charge en 1806. Il ordonna qu'il fut fait un coffre de bois fort, ferré et muni de deux serrures, pour y déposer l'argent de la fabrique, au lieu de le laisser entre les mains du marguillier. Cette ordonnance, datée du cours de la visite de l'évêque, est du 8 juin 1807.

Dans l'hiver qui suivit cette visite, c'est-à-dire en 1808, il arriva un de ces accidents funestes, que Dieu permet quelquefois, pour inspirer une crainte salutaire à ceux qui en sont témoins. Un nommé Joseph Labécasse, français d'origine, et ivrogne déterminé, fut trouvé mort et gelé, sur le chemin qui conduisait à sa demeure, au village Saint-Joseph. Sa bouteille, compagne inséparable de tous ses voyages et de toutes ses démarches, fut trouvée à ses côtés. Il fut enterré à la porte du cimetière, sans aucune des cérémonies religieuses.

L'année précédente, c'est-à-dire en 1807, la route qui descend près du petit bois de l'Ail, près de la maison de Lavigueur, et qui conduit chez François la Salle Bertrand, de St-François, fut faite.

Cependant dès l'année 1803 et les suivantes jusqu'à 1807, M. Dubord fit travailler à l'ornementation intérieure de l'église.

(1) Les paroissiens de Portneuf ne sont pas encore des anges sans doute, mais en général, cette note n'est plus juste pour la plupart d'entre eux. (L'abbé D. G

Dans le cours de ces années, on fit les retables du maître autel et deux chapelles. On fit en neuf la voûte entière en soliveaux, elle fut peinte en même temps, on fit le tabernacle du maître autel; les petits autels furent marbrés, les petits tabernacles des chapelles furent mis dans l'état où on les voit actuellement, le grand autel carré qu'avait fait faire M. Fillion fut remplacé par un autel dit à la romane. On divisa aussi alors la partie de l'église au-delà des balustres, en chœur et en sanctuaire. Les planchers de l'un et de l'autre furent doublés. Des débris du grand autel carré de M. Fillion, on fit les deux grands prie-Dieu qui sont au devant des chœurs. L'intérieur de l'église, quant aux ornements, fut disposé alors tel qu'il est encore en 1830, à l'exception des tableaux du grand autel et des chapelles. Au reste, tous ces ouvrages, très médiocres en eux-mêmes, furent payés très cher. En 1809, on renouvela les chassis de l'église, et ils furent faits alors de la manière commode que l'on peut remarquer dans leur construction. Quant aux œils de bœuf, ils ne furent renouvelés que plusieurs années après. Les premiers étaient trop chargés de bois et les divisions des vitres trop multipliées.

Ce fut aussi dans le cours de ces années qu'on ôta les trois clochers qui étaient sur l'église. Celui qui était sur le rond point fut ôté pour toujours, comme fatiguant le comble de l'église, et d'ailleurs comme cause de l'eau qui s'introduisait dans le grenier de l'église, soit par la pluie, soit par la neige : inconvénient contre lequel, malgré toutes les précautions et tous les essais, on ne trouvait aucun remède. Quant aux clochers des tours, on leur substitua ceux que l'on voit actuellement, comme d'un meilleur goût, à ce que l'on prétendait, et aussi comme fatiguant moins les murs. C'était dans le même temps que l'on travaillait à la voûte de l'église, et c'est en travaillant à cette voûte qu'un nommé Augustin Hardy, tombant de dessus les échafaudages sur le banc occupé actuellement par Mathurin Morisset, se tua raide. (1)

L'année qui suivit toutes ces réparations et dépenses faites par la fabrique, Augustin Marcot étant marguillier en charge, la recette fut de 4,435 francs.

En 1808, M. Dubord accompagna monseigneur Plessis dans la visite d'une partie du diocèse, et pendant ce temps M. Du-

(1) Augustin Hardy était le grand père de M. Flavien Hardy, et le banc sur lequel il tomba, porte le numéro 30, deuxième rangée sud. (L'abbé D. G.)

chouquet desservit la paroisse. Ce fut au retour de cette visite que M. Dubord eut à souffrir, pendant plusieurs dimanches, de l'insolence et l'obstination de l'un de ses chantres, qui ayant abandonné le chœur avec quelques autres, auxquels il avait communiqué la mauvaise humeur qui le lui avait fait quitter, et s'étant retiré dans son banc dans la nef, s'opiniâtrait à y chanter à pleine tête, et troublait par là les autres chantres et tout l'office. M. Dubord fut obligé, pendant cinq ou six dimanches, de faire cesser le chant, et de terminer par une basse messe, la grand'messe commencée.

Le bon ordre ne fut rétabli et l'insolence de ce particulier réprimée et arrêtée, qu'en le traduisant à la justice où il fut condamné à l'amende. (1)

Ce fut en cette année 1808, que le premier bill pour assurer le bon ordre dans les églises fut passé par la Législature. En conséquence des dispositions de ce bill, M. Dubord, qui était un de ceux qui en avaient sollicité la passation, fit entendre aux marguilliers qui sortaient de charge, que c'était à eux à faire l'office et à prendre la charge de connétable, pour maintenir le bon ordre dans et hors l'église, conformément aux dispositions du bill. Les marguilliers sortant ainsi de charge eurent la complaisance d'acquiescer à la volonté de M. Dubord, sans trop savoir s'ils étaient ou n'étaient pas obligés de prendre cette charge. Un banc élevé et destiné aux trois derniers marguilliers sortant de charge, fut dressé près de la porte de l'église; une robe à peu près semblable à celle du bedeau, une écharpe en bandoulière, enfin un bâton de connétable furent faits, et chacun des trois derniers marguilliers pendant un an, le second ou le troisième au défaut des autres, quand ils étaient absents, fut décoré de ces ornements et fit l'office de connétable.

Cet ordre de choses dura jusqu'à 1820, où un marguillier rebuté des désagréments, des grossièretés et des impertinences auxquels il avait vu exposés ses prédécesseurs dans cette charge, refusa de continuer en sa personne cet emploi, auquel d'ailleurs, disait-il et avec raison, il n'était pas obligé. Ainsi l'établissement de M. Dubord cessa d'avoir lieu. Il n'y eut plus de connétables ou gardiens placés à la porte de l'église; et les marguilliers en charge, établis par la loi les premiers gardiens du bon ordre, soit dans l'église soit dehors, ont continué à être

(1) Il n'est pas improbable que l'ère des grèves a dû être inaugurée par un chœur de chantres.

seuls chargés de ce soin et sans occuper dans l'église d'autre place que leur banc, c'est-à-dire celui des marguilliers (1).

Vers 1810, un jeune officier anglais protestant, étant à la pêche le long de la rivière Jacques-Cartier, eut le malheur d'y tomber et de se noyer. Son corps, entraîné par la violence du courant, fut trouvé peu de temps après vers le bas de la rivière. Comme on était alors dans les chaleurs de l'été, et que le corps se trouvait déjà dans un état de corruption avancé, ce qui rendait difficile son transport en ville, on voulut le faire inhumer dans le cimetière de cette paroisse. M. Dubord s'y opposa fortement, comme il devait le faire. Ce refus, néanmoins, fit du bruit, on murmura beaucoup contre M. Dubord, on fit même des plaintes contre M. Dubord auprès des autorités civiles. Mais enfin la chose n'eut pas d'autres suites. Pour éviter à l'avenir le retour de pareilles plaintes et inconvenances, d'après l'avis de monseigneur Plessis, on environna d'une clôture un petit espace attenant à l'ancien cimetière, destiné à inhumer les corps, soit des noyés qui atterrirent souvent sur les rivages de cette paroisse, où les courants les portent, soit des autres personnes qui pourraient mourir dans la paroisse, quand il n'y a point de preuve de leur catholicité, ou qu'on doute raisonnablement s'ils appartiennent à la communion catholique.

Dans l'été de 1811, une multitude de sauterelles menaçaient les moissons d'une ruine totale. On fit des prières publiques que Dieu parut écouter favorablement. Le fléau cessa.

En 1812, le 3 juin, Monseigneur Bernard-Claude Panet, coadjuteur de Monseigneur Plessis, évêque de Québec, fit la visite de la paroisse. Il alloua les comptes jusques et compris ceux d'Augustin Marcot, marguillier en charge pour 1809. Dans l'ordonnance de cette visite, il est ordonné à Pierre Richard, marguillier en 1811, de rendre ses comptes sous deux mois. L'Évêque permet, d'après la demande des marguilliers qu'on fasse un nouveau jubé dans l'église, à la place de l'ancien, pour y mettre des bancs. Il permet qu'on prenne au coffre-fort de la fabrique, pour les frais de ce jubé, l'excédant des dépenses ordinaires. Il est défendu, par la même ordonnance, à toutes personnes qui n'auront point de banc sur le jubé, de s'y tenir

(1) Ce règlement, s'il était légal devrait être mis en force, dans les paroisses où l'on se chamaille à chaque élection d'un marguillier comme s'il s'agissait d'une question de vie ou de mort. Il aurait l'effet, croyons-nous, de tempérer un peu une trop grande soif des honneurs.

(L'abbé D. G.)

pendant les offices, ainsi que dans les tours et les escaliers des tours. Le mode des rentes que paieront les nouveaux bancs du jubé, est ainsi réglé : le prix d'adjudication de chaque banc, sera celui de la vente annuelle, qui sera payé en prenant possession du banc. L'Évêque permet encore qu'on prenne au nord de l'église, sur le terrain de la fabrique, ce qui sera nécessaire pour agrandir le cimetière; et comme, par la prise de ce terrain, celui à l'usage du public se trouve diminué, on diminuera de la moitié de son étendue en profondeur, le terrain en forme de terre-plein, au-devant de l'église.

L'évêque donna la confirmation dans cette visite, mais la connaissance du nombre des confirmés n'a pas été conservée.

C'est en cette année 1812, que nous eûmes la guerre avec les Etats-Unis. Pendant les deux ans et demi qu'elle dura, il ne se passa heureusement dans cette paroisse rien de beaucoup plus particulier que ce qui eut lieu dans les autres paroisses du district. Seulement, comme le chemin et la route, par terre par où passaient les troupes et les convois de munitions de toute espèce, se trouvait dans la paroisse, les particuliers, surtout ceux qui habitaient la grande côte, furent souvent fatigués par l'obligation de loger les différents groupes, soit de troupes, soit d'autres qui se rendaient continuellement à Montréal. Il n'y eut qu'une seule circonstance où un régiment, portant le nom de "Cent-Trois," et composé en plus grande partie de vagabonds et de soldats indisciplinés, commit beaucoup d'excès et de vols menaçant de tuer immédiatement quiconque voulait s'opposer aux violences qu'il exerçait. Un d'entre ces malheureux, à leur passage dans la paroisse des Ecureuils, avait, sans aucune provocation, tiré son fusil dans une maison, et tué une femme qui en était la maîtresse. Ces excès furent bientôt réprimés. Ce meurtrier fut arrêté au Cap-Santé, lié et garrotté au milieu de ses compagnons, et conduit dans les cachots, d'où il ne sortit que pour subir la mort qu'il avait méritée. Quant aux autres soldats composant ce régiment, ainsi que les officiers qui le commandaient, et qui ne valaient guère mieux que ceux qu'ils conduisaient, ils reçurent dès lors une bonne leçon, d'un des premiers magistrats de Montréal, qui heureusement passait par le Cap-Santé, au moment où ces désordres avaient lieu, et où ce régiment de brigands arrivait au Cap-Santé; et depuis on n'entendit plus parler d'aucun excès commis par ce régiment. Quant aux ma-

gistrats du lieu, ils ne montrèrent dans cette circonstance que pusillanimité et lâcheté même.

Dans les commandements qui se firent, soit lorsque la milice fut incorporée, soit au moment de la guerre, où il se fit de nouvelles levées de soldats miliciens, tout se passa dans le plus grand ordre. Les jeunes gens obligés de quitter leurs familles pour aller sur les lignes défendre le pays, ou dans les autres lieux où le commandement du roi les appelait, ne montrèrent que zèle et bonne volonté. De tous ceux qui furent commandés, un mourut sur les lignes, de maladie contractée par la misère qu'il avait endurée dans la milice même; dont le service fut parfois bien dur pour ces jeunes gens. Un autre également mourut de la misère éprouvée dans la conduite des bateaux qui montaient continuellement de Montréal à Kingston.

L'année 1813 fut remarquable par des maladies et des fièvres d'une nature des plus malignes. Le nombre des décès dans la paroisse surpassa de plus de moitié ce qu'il avait été dans les années précédentes, et il s'éleva jusqu'au nombre de 69 individus, tant enfants que grandes personnes. L'année suivante s'en ressentit encore, car le nombre de ceux qui moururent fut plus grand qu'en aucune des années précédentes, quoiqu'il fût moindre que celui de l'année qui venait de finir.

M. Dubord, quoique d'une constitution des plus robustes, d'une santé et d'une force qui semblaient lui assurer encore de longues années de vie, ne put néanmoins résister à la fatigue extrême que lui causèrent les courses de nuit et de jour qu'il était obligé de faire pour secourir tant de malades. Il contracta des infirmités qui, bientôt, se changèrent en une maladie des plus graves et des plus douloureuses. Dès le mois de juillet 1813, Monseigneur fut obligé de lui envoyer un vicaire; et dès ce moment, la maladie prenant toujours des caractères plus inquiétants, il fut obligé de renoncer à tous les exercices de son ministère. Plein de confiance dans les différents médecins qu'il appela successivement auprès de lui, et dont l'un, le docteur Holmes, de Québec, lui fit payer cinquante-un louis son voyage au Cap-Santé, où il ne resta que quelques heures; (1) espérant toujours quelque soulagement de la quantité et de la diversité des remèdes qu'ils lui administraient, quoique les progrès que faisait le mal dussent lui en montrer l'inutilité, s'obstinant à refuser les secours et les traitements que lui

(1) M. Holmes était probablement de l'opinion d'un médecin que nous avons connu et qui prétendait humblement, que les services d'un médecin ne sont pas appréciables à prix d'argent. (L'abbé D. G.)

proposait un de ses confrères, M. Poulain de Courval, curé de la Pointe-aux-Trembles, qui, fort de son expérience et de ses connaissances en médecine, fort surtout de l'efficacité d'un remède et d'un traitement au moyen desquels il avait déjà retiré des bras de la mort plusieurs personnes atteintes de maladies semblables les lui proposait depuis longtemps, comme seuls capables de le retirer du triste état où il était réduit, M. Dubord, après une longue maladie, après avoir souffert des douleurs cruelles, avec la patience et la résignation d'un chrétien et d'un prêtre, expira le 6 janvier 1814.

Il fut inhumé par M. de Courval, dans le sanctuaire de l'église de cette paroisse, du côté de l'évangile, le 8 du même mois. Il était âgé de 49 ans trois mois et cinq jours. Il avait pris possession de la cure du Cap-Santé le 15 octobre 1795; ainsi il a été 19 ans curé de cette paroisse. En 1800, il avait été nommé archiprêtre par Mgr Plessis (1).

M. Dubord avait desservi la cure des Ecureuils conjointement avec M. de Courval, curé de la Pointe-aux-Trembles. Il allait y faire l'office chaque troisième semaine. Il y allait aussi quelquefois pendant la semaine, et toutes les fois encore qu'il y avait, soit des sépultures à faire, soit des services à chanter. Cet ordre de choses a duré tout le temps qu'il est resté curé du Cap-Santé. A sa mort, et depuis, jusqu'à ce qu'il y ait eu un curé dans cette petite paroisse, M. de Courval fut chargé seul du soin de la desserte.

Par son testament, M. Dubord avait fait des dispositions qui devaient procurer des avantages considérables à sa paroisse et aux curés ses successeurs; mais des parents ayant fait casser et annuler ce testament, ces dispositions ont été sans effet comme sa bonne volonté.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à St-Zacharie, le 29; à Tewkesbury, le 30; à St-Magloire, le 31; à Ste-Claire, le 1er septembre; à Kamouraska, le 2; à St-Sylvestre, le 3. — Les deux retraites du clergé de Québec ont été prêchées par le R. P. Pichon, S. J.

(1) M. Dubord était né à Berthier le 1er octobre 1764, et avait été ordonné le 16 août 1789. (L'abbé D. G.)